



**Allocution présentée devant le
Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et
constitutionnelles relativement à l'examen du projet de loi C-2,**

la Loi fédérale sur la responsabilité

par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada

le 28 septembre 2006

Introduction

Monsieur le Président, Honorables Sénateurs et Sénatrices,

Au nom de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) et de ses 68 000 membres, nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos réflexions et de nos préoccupations au sujet de la loi que votre comité étudie.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions, mais j'aimerais d'abord prendre quelques minutes pour mettre en contexte l'étude de ce projet de loi par votre comité et pour discuter de nos intérêts dans ce dossier.

Je crois comprendre, Monsieur le Président, que ce comité entreprendra un examen approfondi du projet de loi. Vous auriez même accepté de prolonger les séances afin de mener à bien cette tâche considérable. Au cours des prochaines semaines, et peut-être des prochains mois, vous entendrez maints témoignages. Vous entendrez des suggestions pour améliorer ce projet de loi, lequel, nous en sommes convaincus, peut effectivement être amélioré. Le projet de loi C-2 est un document important, tant en raison de sa taille que de sa portée, et nous vous souhaitons du succès dans cet exercice.

Contexte public

L'élaboration du projet de loi C-2 résulte d'une crise de confiance qui s'étend bien au-delà du ressort du gouvernement et du Parlement et, à vrai dire, bien au-delà des frontières du Canada. Depuis les affaires Enron, Worldcom et Parmalat, il n'est pas besoin de rappeler les scandales qui ont laissé leur triste marque dans le secteur privé. Pas plus qu'il n'est nécessaire de revenir sur les problèmes qui nous touchent de plus près, comme l'affaire Nortel ou l'enquête judiciaire sur le scandale des commandites et le détournement de fonds publics. Contentons-nous d'affirmer que la crise de confiance actuelle découle directement du manque d'éthique que perçoit la population chez les élites des milieux des affaires, de la politique et de la bureaucratie.

La question qu'il importe de se poser est « pourquoi? ». Comment en sommes-nous arrivés là? Est-ce que quelque chose a changé? Quelle leçon pouvons-nous tirer de tout cela? Quelles mesures pouvons-nous, ou devons-nous, prendre pour empêcher que cela se reproduise?

Il existe un remède contre les fraudes et les scandales. Et ce remède se trouve dans la transparence et la reddition de comptes.

C'est pourquoi nous applaudissons les efforts que déploient le gouvernement et le Parlement pour corriger les lacunes dans la performance réelle du gouvernement et dans sa performance aux yeux de ses actionnaires, c'est-à-dire les Canadiens et Canadiennes. Le sens des principes, des responsabilités et de l'éthique, tout comme le rôle que ces valeurs doivent jouer dans le processus décisionnel, n'ont rien de nouveau. Néanmoins, nous sommes tous touchés par la souillure des récents scandales et si nous voulons que nos institutions publiques nous inspirent de nouveau confiance et fierté, c'est le moment ou jamais de prendre des mesures correctives claires.

Entre-temps, les Canadiens et Canadiennes s'intéressent de près à la situation et ne se laisseront convaincre que lorsqu'ils auront des preuves de l'adoption de changements constructifs et efficaces.

Leadership, transparence et responsabilité

Bien que nous ayons tous espoir que ce projet de loi permettra d'éviter la répétition des abus du passé, les règlements ne peuvent pas remplacer un comportement éthique. La vérificatrice générale l'a d'ailleurs fait remarquer dans son témoignage devant vous et le juge Gomery, en disant essentiellement que le problème ne réside pas dans un manque de règles, mais dans un manque de respect des règles. Il vous semble peut-être ironique que nous nous présentions devant vous aujourd'hui pour prêcher la prudence en matière de réglementation. Après tout, les comptables ont une prédilection pour les règles et la structure. Nous sommes des experts en données, des analystes financiers, des directeurs

financiers, des vérificateurs, des chefs d'entreprise. En un mot, nous sommes ceux vers qui on se tourne pour savoir comment suivre les règles qui régissent le capital, les actifs, les profits et les pertes. À cet égard, la profession comptable porte un énorme fardeau : celui de la confiance du public et de la responsabilité envers le public. Mais c'est un fardeau qu'elle porte volontiers. Cela fait partie de notre métier.

Nous devons toutefois nous rappeler qu'il ne suffit pas d'établir des règles pour arriver aux résultats que nous recherchons tous. Le Parlement et le Comité doivent veiller à ce qu'il y ait un juste équilibre entre les règles, l'éthique et une saine gouvernance.

Le Canada veut se doter d'une loi fédérale efficace sur la responsabilité — une loi dont il a bien besoin — mais pas à n'importe quel prix.

Nous devons faire attention que des initiatives bien intentionnées n'étouffent pas notre productivité, et qu'elles ne limitent pas notre capacité d'innover. Toute chose a un coût, qu'il soit direct ou indirect. Le monde des affaires a besoin du soutien et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des changements.

Il est tentant d'établir le parallèle entre le projet de loi à l'étude et les initiatives entreprises pour raviver la confiance du public en nos marchés des capitaux à la suite des scandales liés à la gouvernance d'entreprise, en Amérique du Nord et en Europe. Cinq ans après la débâcle d'Enron, on se demande si les mesures correctives adoptées ne sont pas démesurées. L'observation des règles est-elle trop onéreuse? Ces règles constituent-elles une entrave à la croissance et à la productivité?

Les universitaires et les observateurs bien informés s'interrogent sur les possibles effets pervers de certaines des mesures proposées. La surveillance et le contrôle sont des éléments essentiels à l'administration publique, mais ils ne devraient pas être analysés isolément.

Il nous semble que, concrètement, la réussite ou l'échec du projet de loi C-2 dépendra en grande partie de la volonté du gouvernement de mettre en place, et d'entretenir, une nouvelle culture de reddition de comptes et de responsabilité individuelle et collective — une culture qui s'étendra à tous les échelons bureaucratiques et à tous les partis. Il faudra pour cela cultiver de nouvelles habitudes et les récompenser, et non pas multiplier les lois et les règlements. Et il faudra privilégier l'apprentissage et le perfectionnement. Il faut se méfier des conséquences involontaires que pourraient avoir, à long terme, les lois que nous élaborons aujourd'hui. Il est toujours de bon aloi, en matière de politique gouvernementale, de faire le point sur le chemin à parcourir. Dans le cas qui nous préoccupe, le gouvernement doit répondre au besoin suivant : simplifier les échanges entre la population et le gouvernement en clarifiant les règles et responsabilités en matière de transparence et de responsabilité.

Le gouvernement propose, dans le projet de loi C-2, plusieurs mesures judicieuses qui revêtent une importance critique. Ainsi, nous sommes heureux de voir que le rôle joué par les sous-ministres et sous-ministres adjoints en tant qu'administrateurs des comptes a été clarifié. Nous ne le répéterons jamais assez; leurs responsabilités à cet égard donneront l'importance qu'il faut à des tâches qui, autrement, pourraient être négligées, et ce, sans interférer avec l'obligation redditionnelle du ministre responsable envers le Parlement. Qui plus est, cela établira des attentes, à l'interne, à l'égard des activités financières; les considérations liées à la politique et aux programmes ayant jusqu'à présent été dominantes. Nous appuyons également la création de comités de vérification indépendants. L'objectivité est mieux protégée si elle est soustraite à l'influence excessive des impératifs de fonctionnement et s'il y a représentation externe. Nous estimons également que les mesures visant à protéger l'information des dossiers de vérification interne sont appropriées et qu'elles amélioreront le processus de vérification interne des ministères et organismes. Nous constatons en outre, et avec plaisir, que des mesures appropriées ont été adoptées pour protéger les rapports de vérification préliminaires et pour autoriser leur consultation si le rapport définitif n'est pas délivré dans les deux ans suivant le début de la vérification. Nous croyons que ces mesures,

jumelées à la capacité du contrôleur général de conduire des inspections et des évaluations continues des pratiques de vérification interne en faisant appel à des professionnels indépendants et qualifiés, amélioreront l'indépendance du processus de vérification interne et contribueront à l'objectivité des observations contenues dans les rapports finaux. En somme, ces mesures combinées protégeront l'intégrité et l'efficacité du processus de vérification.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir élargi le mandat du vérificateur général de manière qu'il soit autorisé à retracer l'utilisation des fonds. Nous approuvons en outre l'introduction d'un examen quinquennal de l'utilité et de l'efficacité des programmes de subventions et de contributions. Cette disposition correspond d'ailleurs à l'une des recommandations formulées par CGA-Canada. Nous estimons également que la création du poste de directeur parlementaire du budget sera un atout pour les parlementaires.

Nombreux sont les facteurs qui contribuent à une saine gestion financière. À l'instar de la vérificatrice générale, nous estimons qu'une formation en comptabilité est un atout de taille pour promouvoir la gestion et le contrôle financiers dans les ministères. Nos membres travaillent dans tous les ministères et ils y exercent de nombreuses fonctions. Et ils savent à quel point leur titre de CGA leur est utile. Les fonctionnaires qui désirent se perfectionner en gestion financière en acquérant un titre comptable professionnel verront que le programme d'études des CGA est en mesure de leur fournir les connaissances, les compétences et les qualités de commandement dont ils auront besoin pour relever les défis soulevés par ce projet de loi et par les autres mesures mises en place.

Renforcement de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes

Comme CGA-Canada est un lobbyiste enregistré, il serait négligent de notre part de passer sous silence les modifications proposées à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Pour être efficaces, les lois et les règlements doivent être clairs. Lorsque la réglementation est claire, toutes les personnes qui y sont assujetties savent ce qu'on attend d'elles. À notre avis, l'intensification de la force exécutoire des lois régissant la

conduite des lobbyistes est un objectif louable. Dans cette optique, nous appuyons l'Institut de relations gouvernementales du Canada quand il réclame des dispositions plus rigoureuses en ce qui a trait aux enquêtes et à la force exécutoire. Bien que la grande majorité des lobbyistes se conforment entièrement à la loi, l'augmentation et l'amélioration des dispositions exécutoires protégeront cette majorité contre les abus de quelques lobbyistes malavisés qui ternissent la réputation des autres. À notre avis, ces modifications seront avantageuses pour tout le monde.

Conclusion

Nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour l'avenir du Canada, bien que nous ne nous entendions pas toujours sur les moyens à prendre. C'est bien là le concept de la démocratie dans toute sa beauté — un concept dont l'application n'est jamais simple. Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, CGA-Canada a invité tous les partis à prendre plusieurs mesures pour raffermir la confiance chancelante de la population canadienne dans les dirigeants et les institutions des secteurs public et privé. Nous sommes ravis de voir que ce message, comme d'autres messages, a été entendu.

Monsieur le Président, nous serons heureux de prêter assistance au Comité dans le cadre de ses délibérations.

Merci.